

ASSOCIATION DU PARC DU ROCHER

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SAMEDI 13 AOÛT 2011 33, 3^{ème} Avenue, Parc du Rocher

Le Président Raymond PILET ouvre la séance à 10h00, en souhaitant à tous la bienvenue, et remercie les participants d'être venus partager ce temps de rencontre. Il fait mémoire de Gérard BUREAU, décédé récemment, qui, pendant dix ans, fut un membre actif de l'Association, comme administrateur.

La feuille de présence, a été émarginée par les adhérents lors de leur entrée en séance. Il se réjouit d'un élargement de 116 adhérents, présents et représentés. Les 36 pouvoirs ont été diversement répartis, dont 11 aux administrateurs. L'Assemblée réunissant ainsi le quorum (le quart des adhérents étant de 38), les débats peuvent se tenir valablement.

A noter, 8 nouveaux adhérents se sont joints cette année aux 146 membres de l'association :

- | | | |
|-----------------|-------------------------|-------------------------|
| • ALBERT | 3 ^{ème} avenue | 85 LA TRANCHE SUR MER |
| • ANDRE | 1 ^{ère} avenue | 58 COULANGE LES NEVERS |
| • BARILLON | 1 ^{ère} avenue | 06 MANDELIEU LA NAPOULE |
| • CHOPIN | 7 ^{ème} avenue | 85 LA TRANCHE SUR MER |
| • FAVIER | 8 ^{ème} avenue | 37 FONDETTES |
| • JOANNES | 2 ^{ème} avenue | 60 MAGNY LES COMPIEGNE |
| • LACOMBE | 2 ^{ème} avenue | 31 TOULOUSE |
| • PENOT-RAMBAUD | 3 ^{ème} avenue | 72 LA FERTE BERNARD |

Le Président déclare ouverte l'Assemblée Générale, et en rappelle l'ordre du jour.

1. RAPPORT MORAL

Le Président :

« Je suis très heureux de retrouver notre assemblée ce matin. Je la souhaite vivante, spontanée et créative. Que la parole de chacun d'entre vous soit aussi libre qu'écoutée avec intérêt. Que nos débats soient riches et construisent nos projets communs pour la qualité de vie dans ce Parc du Rocher qui nous réjouit tant chaque année.

L'année 2010 fut une année de tempête, de menaces marines et de défenses, avec ses peurs et ses rumeurs. Notre association a fait face de son mieux mettant à votre disposition de vraies informations, sur la situation du parc face à la mer, l'altimétrie de ses avenues, les données objectives des risques voisins de submersion etc. Elle a été très présente près des pouvoirs publics, des instances ou des partenaires dont les décisions touchaient à notre sécurité ... je pense entre autres à la direction nationale du GCU de France.

L'année 2011, elle, est une année de veille, de vigilance partagée sur notre trait de côte. Une année de communication plus intense pour vous tenir au courant des changements de notre environnement. En février, notre association a mis en place le moyen de vous informer en continu et de vous donner à voir ce que devenait notre bord de mer, même en hiver, à la saison des mimosas ou lors des grandes marées. Elle s'est donnée ce SITE INTERNET que vous souhaitiez lors de notre dernière Assemblée Générale ... une lucarne numérique pour vous ses adhérents, pour vos enfants et vos petits enfants liés à toutes ces maisons de la mer qui leur donne des racines d'enfance sous les pins.

J'ai été très touché par la qualité et l'implication de tous les acteurs du site avec lesquels j'ai eu la chance de partager cette création. Ce fut et c'est encore un peu une fête collective d'ouvrir ces pages à voir sur notre parc et son environnement marin. Le bulletin annuel et son trio pour l'info, l'escouade des reporters photographes, les artistes des panneaux de cette AG, les as

dévoués de la logistique matérielle et gustative à qui nous devons l'accueil d'aujourd'hui Bref ! Je réalise que nous devenons un peu plus chaque année ... tout simplement... une association... c'est-à-dire des personnes qui s'associent un peu plus pour tout le monde dans ce parc.

Je rêve d'un président qui deviendrait en quelque sorte inutile grâce à tous ceux qui avec lui deviennent acteurs, plus nombreux et mieux impliqués dans cette association qui nous sert... Je rêve à des années qui n'auraient pas toujours la même intensité parce que les événements et la nature ont toujours des cycles de répit Nous avons bien fait de nous démenier ainsi depuis un an ... mais à l'avenir, n'oublions pas les urgences modestes ... n'épuisons pas les bonnes volontés coutumières ... et que ceux qui portent un peu plus l'association ne perdent jamais le goût des vacances, le temps de respirer la mer, le loisir des apéros sans fins avec les amis ... et cette douceur d'être soi-même en voyant couler les jours et passer les saisons !

Place maintenant à l'action concrète de l'Association, tout au long de l'année... C'est elle que va vous décrire René BLANC, dans le rapport d'activité. J'ai grand plaisir à lui laisser la parole. »

2. RAPPORT D'ACTIVITE

1. Précédente Assemblée Générale

La dernière Assemblée Générale s'est tenue le samedi 14 août 2010 avec 118 adhérents présents ou représentés. Elle a bénéficié en seconde partie d'échanges avec M. le Maire, Serge KUBRYK, et son 1er Adjoint, M. Dominique GONNOT.

Le compte rendu de cette réunion vous a été adressé le 25 août 2010.

2. Réunions et entretiens depuis l'Assemblée Générale 2010

- 4 entretiens du Président avec les élus sur les urgences littorales.
- Participation aux 2 réunions annuelles des Présidents de Parc avec la Mairie.
- Présence à la Commission nautique locale fin novembre sur le balisage des bouchots et réunion de préparation avec un élu et le président de St Anne.
- Rencontre du Président, fin mars, avec le président du GCU (Groupement des Campings Universitaires) sur la défense urgente du camping de La Tranche.
- Participation à la réunion publique du 24 juin, organisée par la Région, sur le projet de territoire.
- Echanges avec les Services Techniques Municipaux sur les urgences des accès à la mer en tout début de saison.
- Présence à la Commission sécurité du samedi matin pendant la saison.
- ...et depuis octobre ... les travaux sur la création et la vie du site internet.

3. Les principaux objectifs 2010/2011 décidés par le CA du 20 août 2010

- Confirmation par l'Assemblée Générale du suivi nécessaire des attaques du trait de côte par la mer comme des défenses demandées et mises en oeuvre par la Mairie.
- Souhait de création d'un site internet pour améliorer la diffusion des informations.
- Bulletin annuel : mettre en place un véritable Comité de Rédaction.

3.1. Erosion marine et défenses de la dune contre la mer

3.1.1. Suivi des grandes marées

Notre Assemblée Générale du 14 août 2010 nous avait engagés à suivre régulièrement les attaques de notre trait de côte par la mer. Nous l'avons fait en équipe à chaque grande marée de septembre à juin dernier.

On peut constater que la mer, au fil de ces grandes marées, a continué son travail d'érosion bien au-delà de sa limite lors de la tempête Xynthia.

Les 2 marées à plus fort coefficient (116 en septembre 2010 et 118 en mars 2011) n'ont pas du tout été agressives, en raison du très beau temps.

A l'inverse, 3 des marées d'hiver et de printemps (101 en novembre 2010, 115 en février, et 90 en juin 2011) ont vraiment attaqué les dunes et modifié le trait de côte du Parc du Rocher. A chaque fois le vent était de la partie.

Le premier point faible de notre front de mer est la dune dite des lots Steinberg : elle s'est progressivement dégradée d'une grande marée à l'autre. Le recul de cette dune protégeant notre Parc est d'autant plus inquiétant qu'elle ne bénéficie d'aucune défense.

Second point faible, les 2 descentes (1ère avenue et impasse n°10) : leur base est régulièrement attaquée par les plus méchantes marées.

En revanche, les protections pieux/paille à l'Est ont tout à fait rempli leur fonction (voir 101 en novembre 2010 et 115 en février 2011). Elles semblent de plus bien résister.

A l'occasion de nos observations des grandes marées nous avons glané deux ou trois choses intéressantes (hauteur de la haute mer en cote NGF, influence mesurable de la pression atmosphérique, bizarreries des grands coefficients avec les hauteurs d'eau etc.). Les curieux de la mer en sauront plus en ouvrant la page du site: « Pour être à la hauteur ... avec les cotes ».

3.1.2. Risque GCU

Inquiète du risque de submersion marine latérale pour le Parc du Rocher, voisin du site du GCU, notre Association a pris contact dès septembre avec ses responsables nationaux.

A la même période, désireux d'être au clair avec le risque, nous avons également effectué des relevés altimétriques sur la zone du GCU et de la Crevasse du Rocher.

Avec l'Association Sainte Anne impliquée comme la nôtre, nous avons également rappelé à trois reprises notre préoccupation à la Mairie de la Tranche sur Mer, notre référent pour la protection des personnes et des biens.

Ne voyant aucune réalisation de défense devant le front de mer du camping lui-même, nous avons pris rendez vous avec le président du GCU, au siège social à Paris, fin mars. Un projet était dans les tuyaux, qu'il nous a présenté...depuis nous attendions qu'il se concrétise sur notre trait de côte.

Vers la mi-juin les gros diesels des engins ont réveillé les mouettes, ainsi que notre plus vif intérêt !

Nous y sommes allés...et nous avons eu le plaisir de voir la défense enfin complète du GCU contre la mer.

Nous remercions le GCU d'avoir ainsi accédé à notre souhait respectant l'esprit de la loi de 1889 : « on peut demander au propriétaire de défendre contre la mer si ses voisins sont également menacés. » Son intérêt vient de rejoindre le nôtre en matière de prévention...voilà qui nous réjouit !!!

3.1.3. Risque potentiel : la Belle Henriette

Après la réalisation de la défense du GCU, l'Association s'est intéressée à un autre risque de submersion marine latérale, localisé à la Belle Henriette. Nous avons constaté le changement de rôle du cordon dunaire reconstitué après Xynthia. Celui-ci n'assurera plus la défense de la lagune, qui serait rendue à la mer, d'où le risque de submersion latérale. Les merlons perpendiculaires à la côte reprennent toute leur importance dans la protection des parcs voisins. L'historique de cette zone humide est fort instructif, comme l'attestent les images d'époque et les images actuelles.

3.2. Altimétrie du Parc

Nous avons pris acte de la décision de la Mairie de mandater un cabinet pour une campagne de relevés, dont les résultats seront connus à l'automne 2011.

Cela permettra un repérage objectif des zones à risque de submersion, pour l'ensemble des résidents littoraux.

Par ailleurs nous nous sommes aussi intéressés aux données fournies par le Service Départemental de Sécurité et d'Incendie (SDIS) de la Vendée.

3.3. La diffusion des informations au sein de l'Association

3.3.1. Création du Comité de Rédaction

Le Comité de rédaction a été constitué lors du Conseil d'Administration qui a suivi l'AG 2010. Il est constitué de Raymond PILET, René BLANC, Jacques GUIBLAIS. Ses missions concernent la rédaction du bulletin annuel, la validation des informations remontées du terrain, la rédaction et la mise en forme des documents publiés sur notre site internet.

3.3.2. Constitution du « trio pour l'info »

Il est composé de 3 résidentes permanentes : Dominique RAINETEAU, Dany JAMIN et Danièle MARTINEAU.

Il recueille les infos du Parc tout au long de l'année, pour alimenter le bulletin annuel et, maintenant, le site internet :

- les remarques des adhérents de passage pendant l'hiver dans le parc du Rocher,
- l'état du haut de la plage et des dunes après les coups de vent,
- les interventions des Services Techniques sur notre front de mer et dans le Parc,
- des infos intéressantes issues de la Mairie ...
- des articles d'Ouest France d'intérêt local
- des sujets trouvés sur les sites internet concernant notre côte et l'érosion marine
- des nouvelles touchant à l'environnement immédiat des parcs voisins de la Grière
- Il assure aussi les prises de vue pour alimenter le fonds photographique de l'Association.

3.3.3. Site internet de l'Association : www.parcdurocher-lagriere.fr

Conformément aux souhaits de l'Assemblée Générale, le Comité de Rédaction a décidé la réalisation du site internet, avec l'aide de Renée FRIN, en tant que webmaster.

Les travaux ont débuté mi-octobre 2010, et le démarrage du site a eu lieu le 14 février 2011.

Plusieurs personnes, constituant le groupe des « adhérentes ressources », ont apporté leur regard extérieur. Elles ont effectué une revue soignée du site avant la mise en ligne, pour repérer les erreurs, et faire les premiers commentaires. Ces contributions ont permis un démarrage sans anomalie notable.

Quelques chiffres pour concrétiser le temps investi (en jours-hommes...comme disent les informaticiens !!)

- L'élaboration des documents de base : 30 j
- La conception, la réalisation et la revue avant démarrage : proprement dite : 40 j
- Depuis le démarrage du site : 10 j

Une centaine de « pages internet » et près de 300 photos et vidéos constituent le site.

Un dernier chiffre pour concrétiser le résultat : près de 2000 visites à la date de l'Assemblée.

3.4. Les mesures concernant la sécurité

3.4.1. Le balisage des bouchots

Ce dossier défendu par notre Association depuis 8 ans, a enfin abouti. En effet, la Commission Nautique Locale du 29 novembre 2010, a décidé la pose de balises à la fois côté plage et côté large, ainsi que la modification des chenaux d'accès de Ste-Anne.

Début avril le bateau des Phares et Balises est venu des Sables d'Olonne positionner les 5 balises de marques spéciales signalant les bouchots du côté plage. Ce sont des bouées coniques jaunes de 600 mm surmontées d'une croix. Les marques spéciales signalent des zones à éviter (zones d'élevage, zones de câbles sous marins, zones de dragage etc.). Ces balises sont temporaires, elles seront posées début avril et retirées fin octobre, chaque année.

Côté océan, 4 bouées supplémentaires de 800 mm ont été ajoutées entre les bouées existantes, améliorant ainsi fortement la signalisation des bouchots pour les bateaux venant du large.

3.4.2. Accès à la mer

La descente 117 (1^{ère} avenue) a été fortement dégradée par les nombreux passages d'engins utilisés pour les travaux de défenses des dunes. En outre, le bas de descente a été très endommagé par la mer, et continue de l'être !

Bien que la Mairie ait été alertée, dès le 23 octobre 2010, sur la nécessité d'une remise en état avant la saison, celle-ci a été terminée le 5 juillet 2011...

S'agissant de la descente 116 (2^{ème} avenue), les tapis ont été posés juste avant le 14 juillet.

En tout état de cause, ces 2 descentes ont fait l'objet de 14 échanges d'e-mails, 4 coups de téléphone, 4 visites sur site, 3 réunions en Mairie et 2 entretiens avec les responsables concernés en Mairie !!

3.4.3 Limitations de vitesse à la sortie du Parc

La Police Nationale et la Gendarmerie ont reçu des consignes pour faire appliquer la réglementation dans la « zone 30 ».

Rappelons que cette zone, s'étend sur le boulevard des Vendéens, de l'entrée dans La Grière jusqu'au rond-point de Ste-Anne. Elle complète la simple limitation à 30km/h lors des passages de « gendarmes couchés ».

Notre site internet précise les détails de cette réglementation.

3. DEBAT ET VOTE SUR LES DEUX RAPPORTS

Le Président ouvre le débat.

Il insiste sur le fait que depuis la dernière Assemblée, une vingtaine de personnes se sont engagées dans le fonctionnement de l'Association. Il se réjouit de cette implication grandissante, allégeant de ce fait, les tâches de chacun dans le Bureau et le C.A.

Préoccupations exprimées par l'Assemblée

- Satisfaction générale sur le site internet de l'Association. Remerciements à l'équipe qui a conduit sa réalisation : le Comité de Rédaction et Renée FRIN, comme webmaster.
- Un marquage au sol de la limitation de vitesse à 30km/h est souhaité, afin de renforcer son respect, par tous ceux qui circulent dans le Parc. La question sera posée à M. Le Maire.

A ce sujet est évoquée la rue de La Pomme de Pin : celle-ci ne fait pas partie du Parc du Rocher, mais de celui de La Crevasse du Rocher.

- Une précision est apportée concernant les bouées balisant les bouchots, côté estran : elles sont posées, chaque année le 1^{er} avril, par les Phares et Balises, et retirées le 30 octobre.

Vote

Le Président soumet au vote des adhérents le rapport moral puis le rapport d'activité. Ces deux rapports sont approuvés, par vote à main levée :

Rapport moral :	Contre :	0
	Abstention :	0
	Pour :	Unanimité des votes exprimés
Rapport d'activité :	Contre :	0
	Abstention :	0
	Pour :	Unanimité des votes exprimés

4. RAPPORTS FINANCIERS

Le Trésorier, Francis OGIER, présente les comptes de l'Association, lesquels sont distribués en séance à chaque participant.

4.1 Bilan 2010

Le Président fait débattre l'Assemblée. Il souligne que l'exercice 2010 a été bénéficiaire.

Association du Parc du Rocher

Bilan Financier 2010 au 31 décembre 2010



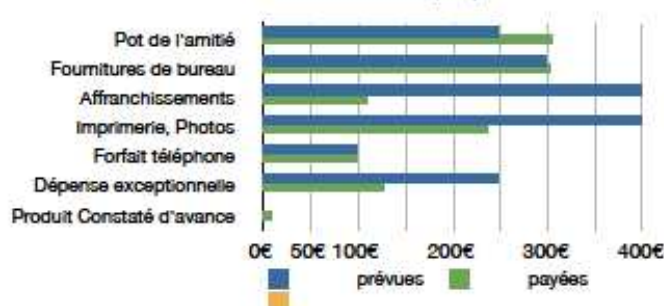
1. Compte de Résultat du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010

Produits Encaissés	1 460,42 €
Cotisations 2010: 144	1 440 €
cotisations 2011: 1	12,00 €
Produits Financiers	20,42 €

Charges			1 201,77 €
	prévues	payées	solde
Pot de l'amitié	250,00 €	305,26 €	-55,26 €
Fournitures de bureau	300,00 €	304,18 €	-4,18 €
Affranchissements	400,00 €	111,96 €	288,04 €
Imprimerie, Photos	400,00 €	239,22 €	160,78 €
Forfait téléphone	100,00 €	100,00 €	0,00 €
Dépense exceptionnelle	250,00 €	129,15 €	120,85 €
Produit Constaté d'avance		12,00 €	-12,00 €
total	1 700,00 €	1 201,77 €	498,23 €

Résultat de l'exercice	258,65 €
-------------------------------	-----------------

Graphique



2. Bilan au 31 décembre 2010

ACTIF		PASSIF	
Crédit Agricole C/C	826,95 €	Report de nouveau	4 576,72 €
		Résultat 2010	258,65 €
Crédit Agricole Livret Bleu	4 020,42 €	Produit constaté d'avance	12,00 €
total	4 847,37 €	total	4 847,37 €

Le Président soumet au vote des adhérents le bilan 2010 :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité des votes exprimés

4.2 Prévisionnel 2011

Le Trésorier présente le budget prévisionnel :

Association du Parc du Rocher

BUDGET PREVISIONNEL 2011

Recettes	1 832,00 €
Cotisations 2011 prévues adhérents 146	1 752,00 €
Produits financiers attendus du compte épargne	80,00 €
Dépenses	1 800,00 €
Pot de l'amitié	350,00 €
Fournitures de bureau	300,00 €
Affranchissements	350,00 €
Imprimerie, photos	350,00 €
Forfait téléphone	100,00 €
Site Internet : www.parcdurocher-lagriere.fr	100,00 €
Dépense exceptionnelle	250,00 €
Résultat	32,00 €

Le budget prévisionnel 2011 se révèle légèrement bénéficiaire.

Une question est posée sur la prévision des produits financiers. Un taux moyen de 2% a été prévu pour un encours moyen de 4 000 €.

Concernant le site internet, les 100 € prévus sont relatifs à la redevance d'hébergement.

Le Président soumet au vote le Budget 2011 :

Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	Unanimité des votes exprimés

4.3 Cotisation 2012

Le Trésorier propose ensuite, par un vote à main levée, et conformément à l'avis du Conseil d'Administration, que la cotisation 2012 soit maintenue à 12 euros.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

5. SOUHAITS DE L'ASSEMBLEE POUR LA PERIODE 2011-2012

L'Assemblée renouvelle sa demande d'une surveillance du trait de côte, tout au long de l'année à venir.

Elle souhaite la continuation de l'information tant écrite que numérique sur le parc tout au long de l'année. A ce sujet, le Président rappelle aux membres présents que leur adresse e-mail, indiquée à l'émargement, permettra d'envoyer, en numérique les documents habituels de l'Association (compte rendu, bulletin annuel...). Il souligne le caractère strictement confidentiel (interne au Bureau) de cette liste d'adresses e-mail. Cependant, si un adhérent ayant transmis son adresse e-mail, souhaite tout de même recevoir le compte rendu de l'AG par voie postale, il est invité à le préciser explicitement.

Puis le Président donne la parole à l'Assemblée, pour qu'elle se prononce librement sur la **mise en oeuvre du site internet**. Un questionnaire d'évaluation du site sera distribué après l'AG, dont la réponse anonyme est souhaitée pour la fin août. Son compte rendu sera mis sur le site.

Le Secrétaire engage ensuite le débat, en soulignant qu'à l'heure où se tient l'AG, on comptabilise 1 980 visites sur le site.

Questions posées par les adhérents :

- Pourrait-il y avoir plus d'informations pratiques (horaires de bus,...) ?

Le Comité de Rédaction a délibérément choisi de ne mettre que l'essentiel dans la rubrique *Infos pratiques*, afin de ne pas alourdir le site.

Un adhérent exprime alors, sa crainte d'une certaine redondance avec le site de la ville.

Rappel du Secrétaire : le site est , par définition, centré sur les sujets relatifs au Parc du Rocher. C'est un choix délibéré du Comité de Rédaction, pour éviter toute redondance avec d'autres sites.

- Notre Webmaster pose la question de la fluidité des diaporamas. La fréquence actuelle (5 sec.) est confirmée.

Un adhérent apprécie la simplicité et la fluidité de la navigation.

Un autre apprécie la conception du site et suggère la mise en oeuvre d'un concours photo.

A étudier par le Comité de rédaction.

Rappel : le compteur de visites se situe en bas de la photo de la page d'accueil.

- Une adhérente souligne l'intérêt du mail d'information lors de la mise en ligne des nouveautés.
- Enfin, un autre adhérent souhaiterait une webcam centrée sur la plage du Parc.

Opération difficile à mettre en oeuvre... à soumettre à la Mairie.

L'Assemblée remercie vivement toute l'équipe du site internet pour sa création .

Elle applaudit en particulier Renée FRIN pour l'ensemble de sa réalisation, et lui offre un superbe hortensia !

6. ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président organise alors l'élection du Conseil d'Administration, renouvelé par tiers chaque année, conformément aux statuts.

Les administrateurs dont le mandat arrive à expiration cette année sont :

- Monsieur Olivier BINET
- Monsieur René BLANC
- Monsieur Alban BLANCHARD
- Monsieur Roland GAREAU
- Monsieur Hilaire RONDEAU

Le Président annonce alors l'absence de candidature de M. Olivier BINET. Il informe l'Assemblée qu'il y a toujours 5 postes d'administrateurs à pourvoir.

Les candidats suivants se présentent devant l'Assemblée :

- Madame Dominique RAINETEAU (nouvelle candidate)
- Monsieur René BLANC
- Monsieur Alban BLANCHARD
- Monsieur Roland GAREAU
- Monsieur Hilaire RONDEAU

Il est procédé au vote à bulletin secret :

- | | |
|--|-----------------|
| • Nombre de présents et/ou représentés : | 116 émargements |
| • Nombre de votants : | 116 |
| • Nombre de bulletins nuls : | 0 |
| • Nombre de suffrages exprimés : | 116 |

Ont obtenu dans l'ordre de présentation du bulletin de vote (tiré au sort) :

- | | |
|------------------------------|----------|
| • Monsieur Roland GAREAU | 116 voix |
| • Madame Dominique RAINETEAU | 116 voix |
| • Monsieur Alban BLANCHARD | 116 voix |
| • Monsieur René BLANC | 116 voix |
| • Monsieur Hilaire RONDEAU | 116 voix |

Sont donc élus administrateurs de l'Association du Parc du Rocher :

- Monsieur René BLANC
- Monsieur Alban BLANCHARD
- Monsieur Roland GAREAU
- Madame Dominique RAINETEAU
- Monsieur Hilaire RONDEAU

7. DEBAT AVEC LES REPRESENTANTS DE LA MAIRIE

Le Président et l'Assemblée accueillent ensuite Monsieur Serge KUBRYK, Maire, Monsieur Dominique GONNOT, 1^{er} adjoint plus particulièrement en charge du littoral, et M. Jacques GAUTIER, Conseiller Municipal en charge des Sports et de la Sécurité.

Monsieur le Maire salue l'Assemblée et remercie le Président pour son invitation.

Il invite ensuite, l'Assemblée à s'exprimer.

- *Le complexe de thalassothérapie* : M. le Maire évoque le projet qui comportera un centre de remise en forme, une résidence hôtelière, et un restaurant gastronomique. Il verra le jour à l'horizon 2012-2013.
- *Passage des avions publicitaires* : considéré comme une gêne par une adhérente, M. Le Maire indique que c'est l'aérodrome qui gère cette activité et suggère de prendre contact avec son responsable.
- *Embarcadère* : la question porte sur l'existence d'un ponton d'embarquement, sur l'ouvrage futur. M. Le Maire indique que des contraintes techniques empêchent de construire un ponton solidaire de l'embarcadère. En revanche, un ponton flottant sera mis en place dans une zone protégée.
- *Travaux d'embellissement de La Tranche* : une adhérente remercie publiquement M. Le Maire pour son action dans ce domaine, ce qui suscite les applaudissements de l'Assemblée.
- *Continuation de l'aménagement « voies de circulation – végétalisation - axes partagés piétons/vélos »* : M. Le Maire indique que les travaux concernant le boulevard des Vendéens, entre le rond-point des Anciens Combattants et celui de Ste-Anne, débuteront en septembre 2011.
- *Enfouissement des réseaux* : M. Le Maire précise que c'est à la charge totale des communes. Lors des travaux d'embellissement, l'enfouissement est fait dans la mesure du possible.
- *Changement d'éclairage des parcs* : M. le Maire indique qu'il va être progressivement réalisé, dans les années à venir.
- *Qualité de la réception TV* : depuis la suppression de l'analogique, au profit du numérique (TNT), la puissance du relais TV, situé à côté de la piscine, a été augmentée. Cependant, les arbres des parcs peuvent parfois en gêner la réception. M. Le Maire suggère à chacun, soit de faire vérifier son antenne, soit d'utiliser une parabole orientée vers les satellites diffusant la TNT gratuite.
- *Réception du signal « 3G »* : un adhérent évoque la mauvaise qualité de réception, en particulier en bord de mer. M. le Maire indique que France Télécom-Orange a prévu de renforcer la puissance des émetteurs, à court terme, compte tenu de la forte demande durant la période estivale.
- *Mise en place des ganivelles* : un adhérent souhaite qu'elle se fasse plus tôt. M. le Maire indique que, outre des difficultés de calendrier des travaux, très chargé à l'approche de la saison estivale, il faut tenir compte des marées pour éviter de perdre les ganivelles, aussitôt posées. Il signale au passage, l'investissement récent de la commune dans une machine à enfoncer les piquets des ganivelles, gage d'un évident gain de temps. En outre, cette technique permettra, après l'enlèvement des ganivelles, en fin de saison, de laisser les piquets en place.

- *Rechargement en sable* : un adhérent demande s'il en est prévu un pour la plage du Parc. M. le Maire répond « *pas particulièrement* ». En effet, à l'image des autres plages, la mer a généralement le dernier mot. Par contre, les épis ont été rehaussés, et favorisent nettement le rechargement naturel.
- *Terrains dits « lots Steinberg »* : un adhérent souligne la situation très fragile de ces terrains. La dune a reculé de 4m depuis septembre 2010. A la date de l'Assemblée, le front dunaire est à 13,80m du grillage de la 8^{ème} avenue. M. le Maire répond qu'il s'agit de lots privés, et la loi précise qu'il est de la responsabilité du propriétaire de les protéger. Il encourage le Président à faire une démarche auprès du propriétaire intéressé.
- *Balissage des bouchots* : M. le Maire rappelle la mise en place des balises effectuée en avril. Il précise, à nouveau, que les balises, côté estran, seront retirées fin octobre. Un adhérent souligne que c'est dommage pour ceux qui pratiquent des activités nautiques hors de cette période. Un autre pratiquant la planche à voile, souhaiterait par ailleurs, que le chenal réservé aux conchyliculteurs, en face du GCU, soit matérialisé par 4 bouchots plus hauts.
- *Altimétrie* : M. le Maire confirme le projet, confié au cabinet DHI, de réaliser sur tout le littoral tranchais, des études d'altimétrie. Elles permettront des simulations de submersion marine sur les points sensibles de la commune. Les résultats, attendus à l'automne, permettront de prendre les mesures adéquates dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme) et le PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) à fin 2011. Il précise aussi que ces cotes altimétriques, seront intégrées au Cadastre, en septembre-octobre 2011.
- *La Belle Henriette* : la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement du Littoral) a confirmé que la lagune de la Belle Henriette serait « rendue à la mer » lors d'une prochaine tempête.
- *Impact des travaux municipaux sur les propriétés* : un adhérent de front de mer indique que le réaménagement de la descente 115, met à nu un mur de soutènement de sa propriété, le conduisant à un risque d'effondrement. M. GONNOT propose d'aller voir sur place, dès la fin de l'Assemblée.

En conclusion du débat, le Président aborde la réalisation effectuée au GCU, et s'en réjouit.

A cet égard, il rappelle que la dune des « lots Steinberg » constitue un problème strictement analogue à celui du GCU: une propriété privée à protéger contre la mer... à la nuance près que cette dune n'est pas du tout défendue à ce jour. Il mentionne la règle énoncée par Mme le Ministre de l'Ecologie, concernant les ouvrages de défense en prévention des catastrophes naturelles maritimes, les pouvoirs publics ayant mission :

- *de défendre les personnes et les biens*
- *de maintenir le trait de côte.*

Affaire à suivre...

Le Président remercie M. le Maire et ses adjoints, pour leur présence, leur collaboration et leur implication quant à l'amélioration de la qualité de vie dans le Parc du Rocher et la sécurité nautique.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres présents à l'Assemblée pour leur participation et invite tous les présents à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 12h25.

Le Président,
Raymond PILET